

**MAROLLES**  
EN BRIE



# GRANDIR À MAROLLES-EN-BRIE

2018/2019

# SOMMAIRE

## PETITE ENFANCE (0 À 3 ANS) p.4

- « La ronde des 4 saisons » à Marolles-en-Brie
- « La maison de la petite enfance » à Santeny
- « La micro-crèche du Plateau Briard » à Marolles-en-Brie

## ENFANCE (3 À 11 ANS) p.5

### À l'école

- Écoles de Marolles
- Comment s'inscrire ?

### Semaine type de l'enfant

- Accueils du matin et du soir
- Pause méridienne
- Accueil du mercredi et des vacances

### Activités et actions

- « Parcours du cœur »
- Accompagnement scolaire
- Conseil Municipal des Enfants
- Événements et solidarité

### Restauration scolaire

## JEUNESSE (11 À 25 ANS) p.10

### Au collège

### Club jeunes

### Maison des Jeunes

### Activités et actions

- Activités sportives
- Prévention
- Accompagnement scolaire
- Atelier parole et soirée-débat
- Permanence
- Interventions dans les écoles et au collège
- Mini-séjours et soirées à thème
- Bourse aux projets
- Évènements et solidarité

### Horaires d'ouverture de la structure

## ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES p.13

### ATSEM

### Animateurs

Agents administratifs, personnel d'hygiène et de restauration et intervenants extérieurs

## INSCRIPTIONS, TARIFS ET ASSURANCE p.14

### Nouveautés

- Le portail Famille
- Règlement intérieur

### Inscriptions

### Paiements

### Réclamations

### Renseignements sanitaires

### Tarifs et quotient familial

### Assurances

### Service scolaire

## ANNEXES p.17

### Tarifs

### Rappels

# ÉDITO

## L'INTÉRÊT DE L'ENFANT, UNE PRÉOCCUPATION ESSENTIELLE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Chers parents,

C'est l'heure de la rentrée.

Pour préparer cette nouvelle année scolaire, nous vous adressons l'édition 2018/2019 du guide « Grandir à Marolles ».

Retrouvez le large panel de services et d'activités mis à disposition par la Ville, ses élus et ses agents municipaux, ainsi que les informations et démarches nécessaires pour l'accompagnement de vos enfants.

- Le multi accueil des enfants en bas âge au sein de la Ronde des quatre Saisons.
- La maison de la petite enfance proposant crèche familiale et collective.
- Un programme complet d'activités péri et extrascolaires pour les enfants de la maternelle jusqu'à l'adolescence préparé par le centre de loisirs et la maison des jeunes. La programmation est consultable sur le site de la ville.
- Cette année l'axe prioritaire sera le développement durable.
- La restauration scolaire (ce ne sont pas moins de 38 agents mobilisés).
- L'accueil du matin et du soir.

Cette année encore, l'équipe municipale s'engage pour nos enfants à travers plusieurs projets digitaux prioritaires :

- Poursuivre le déploiement du projet numérique avec notamment la mise à disposition de nouveaux tableaux numériques.
- Créer un environnement pédagogique interactif avec le lancement des classes mobiles équipées en tablettes numériques grâce à l'arrivée de la fibre au sein des bâtiments publics, financée par la ville sur ses fonds propres.
- Améliorer et faciliter la vie quotidienne des parents avec de nouvelles fonctionnalités du « Portail Famille » : réserver les accueils de loisirs, remplir sa fiche de renseignements, effectuer les démarches pour le calcul du quotient familial,...
- Renforcer le soutien scolaire via l'installation de 20 nouveaux ordinateurs portables.

L'équipe municipale s'implique également, comme chaque année, dans les démarches pédagogiques conduites par les équipes éducatives : prévention aux gestes de premiers secours, classes découvertes, éveil et les sorties culturelles, spectacle de fin d'année, mise à disposition d'un éducateur sportif, d'une ATSEM par classe de maternelle, la mise à disposition du personnel pour les fêtes des écoles ...

Comme chaque été, les services se sont mobilisés (grand ménage et travaux) et tout est prêt pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à chacune de vos questions et souhaitons à tous, parents, enfants, enseignants et agents municipaux, une très belle rentrée.



**Danielle Métral**

Adjointe au maire en charge de la culture,  
de l'enfance, de la jeunesse et du scolaire



**Sylvie Gerinte**  
Votre maire



## LA PETITE ENFANCE (0 À 3 ANS)

Les communes de Marolles-en-Brie et de Santeny gèrent ensemble le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance (SIPE) afin d'offrir à leurs administrés différents modes d'accueil des très jeunes enfants  
**Responsable** : Véronique BALMISSE.

### « LA RONDE DES 4 SAISONS » À MAROLLES-EN-BRIE

Cette structure multi accueils propose 20 places d'accueil à la demi-journée, à la journée, occasionnellement (type halte-garderie) ou en accueil régulier (type crèche); elle est ouverte de 8h00 à 18h15, 5 jours par semaine. Le départ des enfants se fait au plus tard 15min avant la fermeture.

Les inscriptions en halte-garderie se font sur rendez-vous auprès de la Directrice de la structure et celles en crèche auprès de la « Maison de la Petite Enfance » de Santeny.

Concernant la halte-garderie, les réservations se font mensuellement selon un planning prévisionnel. Une période d'adaptation de l'enfant est prévue avant son premier jour d'accueil au sein de la structure.

Pour l'accueil en crèche, une préinscription est conseillée dès le 4<sup>ème</sup> mois de grossesse. Une commission détermine les admissions. Une fois celle-ci notifiée, les parents peuvent réserver une place selon un planning annuel.

**Informations** : Ronde des 4 Saisons - Place des 4 Saisons - 94440 Marolles-en-Brie - Tél. : 01 45 69 68 88.

**Directrice** : Julie Courtois

Fermeture annuelle les quatre premières semaines d'août, la dernière semaine de décembre et les jours fériés.

### « LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE » À SANTENY

La structure propose 38 places aux enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans ; elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Le départ des enfants se fait au plus tard 15min avant la fermeture.

Elle regroupe une crèche collective et une crèche familiale. Toutes les assistantes maternelles sont accueillies dans la crèche collective pour proposer des activités éducatives aux enfants une à deux fois par semaine.

Les inscriptions se font sur rendez-vous auprès de la « Maison de la Petite Enfance » de Santeny. Une préinscription est conseillée dès le 4<sup>ème</sup> mois de grossesse. Une commission détermine les admissions. Une période d'adaptation de l'enfant se fera préalablement à son premier jour d'accueil au sein de la structure. Une journée et demie par semaine au sein du Multi accueils, les enfants participent à l'ensemble des temps forts de la journée.

**Informations** : Maison de la Petite Enfance - 12 rue du Réveillon - 94440 Santeny - Tél. : 01 43 86 10 55

**Directrice** : Christine ASSALI - Directrice adjointe : Magali PERNA

Fermeture annuelle les quatre premières semaines d'août, la dernière semaine de décembre et les jours fériés.

### « LA MICRO-CRÈCHE DU PLATEAU BRIARD » À MAROLLES-EN-BRIE

Cette crèche privée propose un accueil régulier, occasionnel et d'urgence, sur la base d'un temps plein ou partiel en fonction des besoins de chaque famille. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Les inscriptions se font directement auprès de la structure ou sur le site de la crèche.

**Informations** : Micro-crèche du Plateau Briard - 4 rue de la Tuilerie - 94440 Marolles-en-Brie - Tél. : 01 45 99 22 83  
[www.creche-marolles-en-brie.com](http://www.creche-marolles-en-brie.com)

Fermeture trois semaines en août, une semaine pendant les vacances de Noël et une autre pendant les vacances de Pâques.

### LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Ces assistantes dépendent de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) placée sous la responsabilité du Conseil Départemental. La liste est disponible sur demande à l'accueil de la mairie.



## L'ENFANCE (3 À 11 ANS)

### À L'ÉCOLE !

La commune accueille 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires.

Dès lors que l'enfant atteint ses 3 ans dans l'année en cours, il peut effectuer sa rentrée scolaire en septembre.

Exemple : la date anniversaire des 3 ans de l'enfant a lieu avant le 31 décembre 2018, alors il peut effectuer sa rentrée scolaire en septembre 2018.

### LES ÉCOLES DE MAROLLES

**École maternelle des Buissons** : Rue du Faubourg Saint-Marceau  
Tél. : 01 45 95 00 65 - Directrice : Madame Karine GASCA

**École élémentaire des Buissons** : 4 avenue des Bruyères  
Tél. : 01 45 95 00 68 - Directrice : Madame Catherine BREQUEL

**École maternelle et élémentaire de la Forêt** : Avenue des 40 Arpents  
Tél. : 01 45 98 34 56 - Directrice : Madame Laurence BOYREAU

### Comment s'inscrire ?

Les inscriptions ont lieu en mairie, auprès du service scolaire ; pour cela, vous devez vous munir :

- du livret de famille ;
  - du carnet de santé de l'enfant avec la page des vaccinations dûment à jour. Pensez à vacciner votre enfant contre le BCG, la Diphtérie-Tétanos-Polio (DTPolio) et la coqueluche ;
  - d'un justificatif de domicile sur Marolles-en-Brie (quittance de loyer ou facture EDF de moins de trois mois).
- Un certificat d'inscription vous sera délivré après signature par Madame le Maire et devra, par la suite, être remis au directeur de l'établissement pour l'inscription définitive.

Si vous êtes un nouveau Marollais et que votre enfant était scolarisé auparavant dans une autre commune, le certificat de radiation délivré par le précédent établissement vous sera demandé par le directeur d'école.

## SEMAINE TYPE DE L'ENFANT !

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	7h30	7h30	7h30	7h30
Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h20	8h20	8h20	8h20	8h20
 Classe	 Classe	Centre de loisirs 	 Classe	 Classe
11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
 Pause méridienne	 Pause méridienne	 Pause méridienne	 Pause méridienne	 Pause méridienne
13h20	13h20	13h20	13h20	13h20
 Classe	 Classe	Centre de loisirs 	 Classe	 Classe
16h30	16h30		16h30	16h30
Maternelles  Goûter	Maternelles  Goûter		Maternelles  Goûter	Maternelles  Goûter
Elémentaires  Etudes 18h	Elémentaires  Etudes 18h		Elémentaires  Etudes 18h	Elémentaires  Etudes 18h
Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir
18h/19h	18h/19h	17h/19h	18h/19h	18h/19h

 Les temps périscolaires et extra-scolaires sont pris en charge par la ville de Marolles-en-Brie

 Les temps de classe sont pris en charge par l'Education Nationale

Les jours d'école, la mairie propose aux familles des services facultatifs d'accueil. Ceux-ci sont réservés aux enfants scolarisés sur la commune et concernent :

- l'accueil du matin avant la classe,
- la pause méridienne avec la possibilité de se restaurer à la cantine,
- l'accueil du soir juste après la classe pour les enfants de maternelles et après l'étude surveillée pour les enfants d'élémentaires.

### ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

L'objectif de ces accueils est d'assurer une prise en charge de qualité des enfants avant et après la classe, afin de favoriser leur socialisation. Ils constituent l'articulation cohérente entre les projets scolaires et les actions menées en-dehors du temps scolaire. Encadrés par des intervenants qualifiés, conformément à la réglementation en vigueur, les enfants ont accès à des pratiques sportives et culturelles. Ils font également l'apprentissage des règles d'hygiène et de santé.

Les équipes respectent au mieux le rythme de vie de l'enfant, tout en proposant des horaires de fonctionnement adaptés aux besoins des familles.

Les accueils sont à la fois des lieux de vie et de relation, des espaces d'apprentissages par le jeu mais également de mise en place de projets. Ils sont des passerelles entre les différents temps et espaces de vie de l'enfant et servent à faciliter les séparations, notamment le matin pour les plus petits.

Ce sont aussi des temps éducatifs complémentaires à ceux passés en classe ou en famille.

HORAIRES	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
Accueil du matin	7h30 - 8h20	7h30 - 8h20
Accueil du soir	16h30 - 19h	18h - 19h

## PAUSE MÉRIDIDIENNE

Il s'agit d'un service facultatif proposé aux familles dont la réservation préalable est obligatoire. La pause méridienne permet l'accueil des enfants de maternelles et d'élémentaires sur le temps du déjeuner du lundi au vendredi.

De 11h30 à 13h20, l'enfant est placé sous la responsabilité de la commune et non plus de l'Éducation Nationale. La pause méridienne se partage entre un temps d'activités et un temps de repas, assurés par une équipe d'animateurs qualifiés et par les agents d'hygiène et de restauration. Les enfants font alors l'apprentissage de l'alimentation et de l'hygiène autour de la convivialité d'un repas à table. C'est également un moment d'autonomie et d'apprentissage de la vie collective.

Après le déjeuner, les plus jeunes des écoles maternelles disposent d'un temps de repos.

**Numéro d'urgence Pause méridienne : 06 76 04 17 67**

## Accueil du mercredi et des vacances

### ACCUEIL DU MERCREDI

Ce service facultatif, situé au Centre de loisirs de l'Espace des Buissons, fait l'objet d'une réservation préalable obligatoire.

Les enfants sont accueillis en journée ou demi-journée. Le règlement intérieur voté en Conseil Municipal du 4 juillet 2018 en définit la gestion. Il est disponible sur le site internet (*Vie Municipale > Documents communaux > Délibérations du Conseil municipal > Année 2018 > Délibération n°2533*).

Tout au long de la journée, l'équipe d'animation propose des temps d'activités pédagogiques et ludiques. Celles-ci sont présentées dans un programme bimestriel disponible sur le site internet de la ville et au Centre de loisirs.

Situé à l'Espace des Buissons, le Centre de loisirs est un lieu d'accueil des élèves scolarisés ou résidant à Marolles-en-Brie. Il s'agit d'un service facultatif et la réservation préalable est obligatoire.

Les enfants s'impliquent dans la vie du centre où ils grandissent en s'amusant, s'organisent, construisent, expérimentent ensemble et mettent en pratique les apprentissages définis par l'équipe d'animateurs.

### **ACCUEILS entre 7h30 et 9h et SORTIES entre 17h et 19h.**

En-dehors de ces horaires, les arrivées ou départs ne sont pas autorisés. L'inscription à la demi-journée est acceptée avec repas (jusqu'à 13h20) ou sans repas (jusqu'à 12h).

Une programmation est proposée pour chaque période de vacances scolaires incluant des sorties à l'extérieur.

**Le Centre de loisirs sera fermé du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019, le 31 mai 2019 à l'occasion du pont de l'Ascension et du 5 août au 16 août 2019.**

**Contacts :** Centre de loisirs - 2, avenue des Bruyères - Tél. : 01 45 95 00 51

**Responsable :** Audrey Gaillard

**Inscriptions :** auprès du service scolaire

**Périscolaire de la Forêt :** 01 45 98 34 25

### Les « Parcours du Cœur »



L'équipe d'animation organise une journée dédiée à la prévention des risques cardio-vasculaires dans les écoles primaires dans le cadre de l'opération « Parcours du Cœur ». Ils sensibilisent les enfants du CP, CE1 et CE2 aux principaux facteurs de ces risques que sont le manque d'activité physique, une alimentation trop riche, l'usage du tabac, etc. Cette initiative de la Fédération Française de Cardiologie vise à promouvoir une meilleure hygiène de vie dès le plus jeune âge.

### Accompagnement scolaire

Les séances d'accompagnement sont menées par les animateurs et des marollais bénévoles, le mercredi après-midi de 17h15 à 18h30 au Centre de loisirs, au tarif de 45€ à l'année.

### Conseil Municipal des Enfants (CME)



« Le Conseil Municipal des Enfants, un moyen pour les jeunes de s'exprimer, de participer, d'agir dans la cité ».

À Marolles, il a été créé en septembre 2001. Il est né de la volonté de l'équipe municipale et dans le cadre d'un partenariat avec les écoles. Il participe à la vie de la commune. Les jeunes apportent leurs idées, mettent en place des projets, s'investissent dans leur réalisation et ont la possibilité de donner leur avis sur les projets du Conseil Municipal. Le CME permet de favoriser une attitude citoyenne, de susciter la prise de parole des enfants et de leur apprendre à exercer leurs responsabilités.

Il est composé de 16 enfants, élus en classe de CM1 pour deux ans, parmi les élèves des deux écoles des Buissons et de la Forêt. Il est renouvelé chaque année par moitié. Les électeurs sont les enfants des classes de CM1 et CM2.

### Évènements et solidarité

L'année est rythmée d'évènements municipaux auxquels participent activement l'équipe d'animation et les enfants : le Carnaval, le spectacle de la pause méridienne dans le cadre de Marolles en Fête, collecte au profit des restos du cœur par le CME et divers tournois sportifs.

Des mini-séjours sont organisés au long de l'année dans le cadre des activités extra-scolaires (inscriptions auprès du Centre de loisirs), ainsi que des actions de prévention.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Les communes du Plateau Briard ont fait le choix du prestataire SOGERES, un choix guidé par la volonté d'offrir aux enfants des repas équilibrés, pensés et conçus par des diététiciens, puis réalisés dans le respect des garanties préalablement définies.

SOGERES propose une charte répondant aux exigences de la loi de modernisation de l'agriculture, qui encourage la consommation d'au moins 20% de produits responsables dans les cantines. Il va même au-delà avec 44% minimum : pain issu de boulangeries locales, calendrier des fruits de saison respecté... 100% des légumes servis sont cultivés selon le principe d'agriculture raisonnée.

### Comment sont fabriqués les repas de la cantine ?

#### 1 > Veiller à une alimentation équilibrée au quotidien



#### 2 > Répondre aux exigences de votre ville



#### 3 > Acheter les meilleurs produits



#### 4 > Élaborer de bonnes recettes et former les cuisiniers



#### 5 > Sur place, préparer et dresser les portions pour le service





## LA JEUNESSE (11 À 25 ANS)

### AU COLLÈGE !

Le collège Georges Brassens accueille un peu plus de 500 élèves des communes de Marolles et Santeny, répartis sur 20 classes dont une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de 13 élèves.

En 2018, le taux de réussite des élèves du collège au brevet est proche de 93%, avec un taux de mention de près de 80%.

L'entretien du collège est du ressort du Conseil départemental.

**Collège Georges Brassens** : 2 impasse Georges Brassens - 94440 Santeny - Tél. : 01 43 86 10 11

**Directeur** : Stéphane Léger

### CLUB JEUNES !

Le Club Jeunes est une structure d'accueil des enfants de 11 à 13 ans. Il s'agit d'une passerelle entre le Centre de loisirs et la Maison des Jeunes. Les activités proposées ont pour objectif d'accompagner le jeune vers l'autonomie. À l'occasion des vacances d'été, la structure accueille les enfants de CM2 qui entrent en 6<sup>ème</sup> à la rentrée.

Une autorisation parentale est nécessaire pour fréquenter et quitter la structure. Les jeunes peuvent participer aux activités proposées le samedi sous réserve d'accord du responsable de la structure.

L'adhésion annuelle est de 20€.

### MAISON DES JEUNES !

Les jeunes de 12 ans et plus peuvent se retrouver à la Maison des Jeunes, lieu d'écoute, de partage, de prévention et d'information.

Cette structure propose une programmation d'animations variées autour du sport, de la culture et du divertissement avec notamment des soirées à thèmes et des séjours.

Les jeunes sont libres d'aller et venir à la Maison des Jeunes sans autorisation parentale obligatoire. Certaines activités proposées sont payantes et peuvent débordées des horaires d'ouverture de la structure.

L'adhésion annuelle est de 20€.

## ACTIVITÉS ET ACTIONS

### Activités sportives

	<i>Equitation</i>		<i>Futsal</i>	
<i>Public</i>	Enfants CE1 au CM2 (poneys)	Jeunes à partir de la 6 <sup>ème</sup> (chevaux)	Jeunes 11/14 ans	Jeunes de plus de 14 ans
<i>Horaire</i>	Mardi 19h à 21h	Jeudi 18h30 à 20h30	Vendredi 17h à 18h30	Mercredi 18h à 19h30 Vendredi 18h30 à 20h
<i>Lieu</i>	Centre hippique « Les Bagaudes »		Gymnase	
<i>Tarif</i>	10€ la séance**		- 25 ans : 10€ à l'année*	+ 25 ans : 20€ à l'année*

\* en plus de l'adhésion annuelle à la structure

\*\* selon le quotient familial

### Prévention

La structure propose diverses actions de prévention auprès du jeune public : formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1; Projet «Les dangers des nouvelles technologies» (internet, réseaux sociaux...).

### Accompagnement scolaire

Il est destiné aux collégiens. Les séances sont dirigées par les animateurs et des Marollais bénévoles, les mardis et jeudis de 17h00 à 19h00 à la Maison des Arts et de la Musique, au tarif de 45€ à l'année (en plus de l'adhésion à la structure) pour les collégiens.

La politique autour du numérique voulue par la municipalité se pérennise. Après les écoles, se sont 20 ordinateurs portables mis à disposition de l'accompagnement scolaire dès la rentrée 2018.

### Atelier parole et soirées-débat

Ces événements visent à offrir aux collégiens un moment d'échange au sein du collège, à l'heure du déjeuner ou lors de soirées-débats à la Maison des Jeunes.

### Permanence

L'équipe d'animation organise une permanence pour le suivi des décrocheurs scolaires : aide à la recherche de stage, etc.

## Interventions dans les écoles et au collège

L'équipe d'animation de la MJM assure des ateliers sportifs et culturels de 11h30 à 14h au collège. Elle organise également dans les écoles élémentaires des tournois sportifs et des cycles de découverte d'un sport.

## Mini-séjours et soirées à thème

La structure propose tous les mois des soirées à thème : soirée crêpes, Halloween, soirée portugaise, etc. et, tout au long de l'année en période de vacances scolaires, des mini-séjours.

## Bourse aux projets

Une bourse aux projets est proposée aux jeunes Marollais de moins de 25 ans, sur dossier et après délibération de la commission d'attribution. Les projets doivent concerner un des domaines suivants : social, humanitaire, culturel ou sportif.

L'aide proposée peut être d'ordre financier, ou sous forme d'appui logistique ou d'accompagnement méthodologique.

## Évènements et solidarité

L'année est rythmée d'évènements municipaux auxquels participent activement l'équipe d'animation et les jeunes : Marolles en fête, la bourse aux jouets (novembre) et divers tournois sportifs.

Des projets sont développés avec des associations caritatives afin de sensibiliser les jeunes et contribuer aux actions solidaires dans la commune : actions bénévoles, collecte de nourriture, de jouets ou encore de bouillons, etc, au profit du Secours Catholique, les Restos du Cœur...

## HORAIRE D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE

HORAIRE	CLUB JEUNES	MAISON DES JEUNES
Période scolaire	Mercredi 13h30 - 19h	Mardi, jeudi et vendredi 16h30 - 19h Mercredi et samedi 13h30 - 19h
Vacances scolaires	Lundi au vendredi 12h* - 19h	Lundi au vendredi 12h* - 19h

\* Pendant les vacances scolaires, il est possible de déjeuner sur place si le jeune apporte son repas. Une cuisine équipée d'un micro-ondes et d'un four est à disposition dans la structure.

**La Maison des Jeunes sera fermée du 24 décembre au 2 janvier 2019, le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2019 à l'occasion du pont de l'ascension et du 5 au 16 août 2019.**

**Contact :** Maison des Jeunes - 7 rue des Orfèvres à Marolles - Tél. : 01 45 99 02 89

**Responsable :** Geoffroy Pascal

Inscriptions auprès du service scolaire



# L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

L'équipe du périscolaire est composée de plusieurs catégories d'agents : personnel administratif, personnel d'hygiène et de restauration, animateurs et ATSEM.

## ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) jouent un rôle prépondérant dans la vie quotidienne des enfants.

Ils sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que de la préparation et de la propreté des locaux et du matériel. Ils participent à la communauté éducative et sont de vraies références pour les enfants, tant sur le plan affectif que social.

C'est pourquoi, la municipalité a fait le choix de recruter une ATSEM par classe alors que rien ne l'y oblige réglementairement.

Les ATSEM, au nombre de 7, interviennent durant la période scolaire, la pause méridienne mais également dans le cadre des accueils du matin où elles sont force de proposition en matière d'activité et lors de manifestations communales.

## ANIMATEURS

L'équipe est composée de 25 animateurs ; ils interviennent sur l'ensemble des temps d'accueil. Ils ont pour mission d'être à l'écoute des enfants, de les accompagner et de les encadrer dans les activités qu'ils leur proposent. En équipe, ils élaborent des projets qu'ils développent avec les enfants tout au long de l'année.

## AGENTS ADMINISTRATIFS, PERSONNEL D'HYGIÈNE ET DE RESTAURATION ET INTERVENANTS EXTÉRIEURS

La vie scolaire et périscolaire est également rythmée par la présence du personnel administratif qui gère les inscriptions, les commandes de repas et de produits et également du personnel des cantines et de l'entretien, garants du bon déroulé des repas et de l'hygiène des lieux. Bien souvent, ils sont aussi des référents pour les enfants qui les côtoient quotidiennement.

Ponctuellement, l'équipe d'animation est renforcée par des intervenants extérieurs dans le cadre d'activités particulières.



# INSCRIPTIONS, TARIFS ET ASSURANCE

## NOUVEAUTÉS

### Le portail Famille vous facilite la vie

Afin de faciliter vos démarches, la municipalité a décidé de moderniser ses offres de service. C'est dans ce sens que le portail famille a été mis à votre disposition.

Vous pouvez dorénavant :

- Remplir la fiche de renseignements,
- Mettre à jour vos informations personnelles,
- Effectuer vos réservations et annulations à la restauration et au centre de loisirs du mercredi, Régler vos factures en ligne,
- Déposer en ligne votre demande de quotient familial.

Le portail est encore en pleine évolution et de nouvelles fonctionnalités vous seront prochainement proposées.

### Révision du règlement intérieur

Des modifications ont été apportées lors du Conseil Municipal du 4 juillet 2018 (délibération n°2532) :

- Délai de réservation ou d'annulation réduit : 3 jours au lieu de 5.
- Tarification majorée réduite de 5€ à 2 €.

## INSCRIPTIONS

Pour qu'un enfant puisse bénéficier des services proposés par la municipalité, même si la fréquentation est occasionnelle, il est impératif de remplir la fiche de renseignements sur le portail famille. Cette nouvelle procédure vise à simplifier les démarches et à réduire les risques d'erreur. En cas de problème, le service scolaire est à votre disposition.

Les réservations se font via le portail famille. Elles peuvent être modifiées 3 jours ouvrés avant la date concernée. Au-delà de ce délai, seules les absences justifiées par un certificat seront prises en compte.

Une fois la capacité d'accueil de la structure atteinte, la prestation ne sera plus garantie.

**La gestion du temps scolaire est du ressort de l'Education Nationale tandis que celle du temps péri et extrascolaire est du ressort de la municipalité. Il faut donc impérativement prévenir le corps enseignant et le service scolaire de la Mairie en cas d'absence de l'enfant. La même procédure s'applique en cas d'absence d'un enseignant.**

Toute prestation :

- réservée mais non consommée sera facturée et se verra appliquée la tarification majorée, sauf sur présentation d'un justificatif,
- non réservée mais consommée sera facturée au tarif fort plus la majoration.

Tout retard après la fin de l'accueil du soir (19h) entraîne la tarification majorée.

	Pause méridienne	Mercredi	Centre de loisirs		Sorties (11-25 ans)	
			Petites vacances	Grandes vacances	Club Jeunes	Maison des Jeunes
Date d'inscription pour les prestations avec réservation	- annuelle - ponctuelle (J-3)	- par session*	J-14 avant les vacances	Avant mi-mai	J-1	
Sans réservation	Accueils du matin et du soir					Accueil des 11-25 ans en milieu ouvert Club Jeunes/MJM

\* réservation le dernier vendredi de la session pour la période suivante

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES	RÉSERVATIONS
-----------------------------------	--------------

**RENTRÉE SCOLAIRE - LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018**

<b>Vacances de la Toussaint</b> samedi 20 octobre au lundi 5 novembre 2018	<b>Du 3 septembre au 5 octobre 2018</b>
<b>Vacances de Noël</b> samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019	<b>Du 5 novembre au 7 décembre 2018</b>
<b>Vacances d'hiver</b> samedi 23 février au lundi 11 mars 2019	<b>Du 7 janvier au 8 février 2019</b>
<b>Vacances de printemps</b> samedi 20 avril au lundi 6 mai 2019	<b>Du 11 mars au 5 avril 2019</b>
<b>Pont de l'Ascension</b> mercredi 29 mai au lundi 3 juin 2019	<b>Du 29 mai au 3 juin 2019</b>
<b>Vacances de juillet</b>	<b>Du 12 avril au 17 mai 2019</b>
<b>Vacances d'août</b>	<b>Du 26 avril au 14 juin 2019</b>

**RÉSERVATIONS MERCREDI**

SESSIONS	RÉSERVATIONS
<b>Session 1 : 3 septembre - 19 octobre 2018</b>	<b>Début juillet au 19 août 2018</b>
<b>Session 2 : 5 novembre - 21 décembre 2018</b>	<b>Du 3 septembre au 19 octobre 2018</b>
<b>Session 3 : 7 janvier - 22 février 2019</b>	<b>Du 5 novembre au 21 décembre 2018</b>
<b>Session 4 : 11 mars - 19 avril 2019</b>	<b>Du 7 janvier et 22 février 2019</b>
<b>Session 5 : 6 mai - 5 juillet 2019</b>	<b>Du 11 mars au 19 avril 2019</b>

## PAIEMENTS

Les prestations périscolaires et jeunesse sont facturées à la fin du mois.

Le délai de paiement auprès du service scolaire est d'un mois après émission de la facture. Passé ce délai et à la demande du Trésor Public, les impayés lui sont directement adressés, même si cette mesure va à l'encontre de la politique familiale voulue par la municipalité.

Les vacances et séjours sont à régler d'avance.

Le paiement s'effectue sur le portail Famille. En cas de difficulté, s'adresser au service scolaire.

## RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée au service scolaire dans les 10 jours qui suivent la réception de la facture. Si validation, un avoir sera adressé à la famille et déduit sur les factures suivantes pour le même type de prestations.

Aucun remboursement ne sera effectué.

## RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Pour être accueilli en collectivité, l'enfant doit obligatoirement être à jour dans ses vaccins et la fiche sanitaire de liaison être dûment remplie.

En cas d'accident, le responsable de la structure prévient immédiatement les premiers secours et, au besoin, l'enfant est orienté vers un hôpital. Dans ce cas, les parents sont rapidement contactés. Il est donc impératif que leurs coordonnées soient indiquées dans la fiche sanitaire de liaison et mises à jour dès que nécessaire.

## TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL

*(Documents disponibles sur le portail famille)*

La grille de quotients est fixée par délibération du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, et les tarifs par délibération du Conseil Municipal.

Il existe 9 tranches de tarifs déterminées en fonction des revenus et de la composition des familles. Elles déterminent la participation financière des familles sur les différentes prestations communales.

La demande de quotient familial est disponible via le portail famille.

Le résultat devra être confirmé auprès du service scolaire et sera valable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il doit être renouvelé tous les ans. En cas de non calcul du quotient dans les délais impartis, il sera effectif à partir du mois suivant la validation du dossier.

Le quotient peut être calculé en cours d'année civile pour les nouveaux arrivants ; il est alors effectif à partir du mois de réception du dossier complet.

Ce calcul est facultatif ; toutefois, sans celui-ci, la famille se voit appliquer le tarif le plus élevé.

## ASSURANCES

Une assurance extra-scolaire en responsabilité civile est recommandée pour tout enfant fréquentant le Centre de loisirs de façon régulière ou occasionnelle. Cette assurance couvre les incidents ou accidents que l'enfant pourrait provoquer.

## SERVICE SCOLAIRE

### **Contact :**

Mairie – Place Charles de Gaulle

Tél. : 01 45 10 38 31

[scolaire@mairie-marolles.fr](mailto:scolaire@mairie-marolles.fr)

### **Horaires :**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le vendredi de 9h à 12h.

Permanences mensuelles, le samedi de 9h à 12h en mairie les 6 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2018, 12 janvier, 9 février, 16 mars, 6 avril, 11 mai et 15 juin 2019.

# ANNEXES

## Tableau des prestations péri et extra-scolaires

	Tranches des quotients familiaux								
	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<b>Restauration scolaire</b> Tarification unitaire	5,50 €	5 €	4,50 €	4 €	3,50 €	3 €	2 €	0,50 €	0,50 €
<b>C.L.S.H. Matin</b>	6,80 €	6,20 €	5,60 €	5,30 €	4,50 €	3,80 €	3,10 €	1,60 €	0,40 €
<b>C.L.S.H. Après-midi</b>	10,20 €	9,30 €	8,40 €	7,90 €	6,80 €	5,80 €	4,60 €	2,40 €	0,60 €
<b>C.L.S.H. Journée complète</b>	15 €	14 €	13 €	12 €	10,80 €	9,40 €	7 €	4 €	1 €
<b>C.L.S.H. Journée complète*</b> Tarification à la semaine	68 €	63 €	58 €	55 €	50 €	43 €	35 €	20 €	4,50 €
<b>Accueils périscolaires Matin</b>	2,20 €	2 €	1,80 €	1,70 €	1,40 €	1 €	0,60 €	0,40 €	0,20 €
<b>Accueils périscolaires Maternelles Soir</b>	2,60 €	2,50 €	2,40 €	2,30 €	2,10 €	1,70 €	1,50 €	1 €	0,40 €
<b>Accueils périscolaires Elémentaires Soir</b>	2,20 €	2 €	1,80 €	1,70 €	1,40 €	1 €	0,60 €	0,40 €	0,20 €

Réservée et non consommée : +2€  
 Non réservée et consommée : tarif 9 + 2€  
 Retard après 19h : 7€

### Majorations

Tarifications particulières pour les PAI avec portage de repas (50% du tarif) et les personnes extérieures à Marolles (tarification équivalente à la tranche 9)  
 Tarification dégressive à l'inscription au C.L.S.H. (uniquement) pour le deuxième enfant (10%) et troisième enfant (20%).

## Tableau des prestations Maison des Jeunes, Club Jeunes et voyages scolaires

	Tarifs des prestations de la MJM, Club Jeunes et voyages scolaires								
	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<b>Accompagnement scolaire</b>	45 €	45 €	45 €	35 €	25 €	15 €	10 €	7 €	5 €
<b>Équitation</b> Tarif à la séance	10 €	9 €	8 €	7 €	6 €	5 €	3 €	1,50 €	1 €
	Participation des familles								
<b>Séjours</b> entre 2000 et 2500 *participation communale 10%	100%	100%	100%	80%	70%	60%	50%	10%	10%
<b>Séjours</b> entre 1500 et 2000 *participation communale 5%	100%	100%	100%	80%	70%	60%	50%	10%	10%
<b>Séjours</b> moins de 1500	100%	100%	100%	80%	70%	60%	50%	10%	10%
<b>Voyages scolaires</b>	100%	100%	100%	80%	70%	60%	50%	10%	10%

## RAPPELS

La fiche de renseignement, les documents pour le calcul du quotient, l'autorisation de sortie pour le mercredi après-midi et les formulaires d'adhésion à la Maison des jeunes et au Club jeunes sont disponibles sur le site internet de la ville et au service scolaire.

En cas de nécessité, un ordinateur sera très prochainement mis à disposition des familles.